# Comment mettre à jour le DUER ?

### 1 Mise à jour de l'unité de travail (école):

Mettre à jour dans l'onglet « *unité de travail »* : cf. capsule vidéo DUER 1, (pages DUER du <u>Book Creator</u> - <u>Mémento pour la direction d'école</u>)

ou

**Estimation** 

### 2 Etude des fiches existantes à l'état

Pour être validées par l'IEN, ces fiches doivent passer à l'état «*traitement*» : ouvrez la fiche en cliquant dessus, complétez le cadre «*précisions*» en haut à droite (soyez concis, précis) puis dans le cadre «*estimation*» du risque les lignes «*fréquence*» et «*gravité*». Enfin, expliquer ce qui est déjà mis en place pour limiter le risque. Vous pouvez faire aussi une proposition pour supprimer ou diminuer le risque.

Repérage

### **3** Etude des fiches existantes à l'état

Si un facteur de risque à l'état «*en cours*» a été résolu et si les propositions faites ont été suivies d'actions, il faut inscrire une « *date de réalisation* » pour le faire passer à l'état *réalisation*. Pour cela, ouvrez le risque (en cliquant dessus) et complétez en bas la date de réalisation avec éventuellement un commentaire dans le cadre dédié . Cliquez sur *enregistrer*.

En cours

4 Etude des fiches existantes à l'état Réalisation

Si le risque persiste malgré la réponse apportée, vous pouvez le ré-ouvrir pour l'évaluer à nouveau.

Pour cela ouvrez le risque (en cliquant dessus), puis cliquez sur	Mettre à jour	et	Valider	. Complétez
le nouveau facteur de risque en tenant compte de la première ré	ponse apportée	e.		

# 5 Etat des lieux des fiches du RSST rédigées en cours d'année

Certaines fiches du RSST de l'établissement mentionnent des risques dont certains peuvent être transcrit dans le DUER.

# 6 Nouveaux risques repérés dans l'unité de travail (école)

- Inscrire tout nouveau risque détecté sur l'année : modifications bâtimentaires, de contexte de travail...
- Privilégier un petit nombre de fiches avec les risques prioritaires bien identifiés et spécifiques à votre école et à votre activité professionnelle.
- Eviter les doublons, séparer les problématiques. Ex : une fiche amiante, une fiche radon.

#### Attention

Le DUER ne concerne pas les risques inhérents aux élèves. Il n'est pas un outil de revendication : certaines propositions ne peuvent alimenter les facteurs de risques.

#### Plus une fiche est précise, mieux elle sera prise en compte

En complément :

- guide d'utilisation à destination du directeur
- Proposition de méthodologie pour la mise en œuvre du DUER dans les écoles (cloud académie Besançon ressources DUER) +
- capsules vidéos DUER (<u>Book Creator Mémento pour la direction d'école</u>)
- + Assistantes de prévention de circonscriptions.